

Vos Affaires

On veut élargir le réseau... à large bande!

Le projet collectif sera débattu en audience publique

MARC ROCHETTE

Trois-Rivières

La firme IMS Experts-Conseils vient de recommander à la Technopole Vallée du Saint-Maurice d'aller de l'avant dans la mise en place d'un réseau collectif de fibre optique en région. Mais déjà, on s'attend dans les coulisses à ce que des compagnies telles que Cogeco Câble profitent de l'audience publique du 5 avril prochain pour faire connaître leurs doléances.

«Il ne s'agit pas de savoir si on a les moyens de réaliser ce réseau mais, plutôt, si on a les moyens de s'en passer», a toutefois lancé le vice-président aux télécommunications au sein de la firme madelinoise, Robert Proulx, lors d'une rencontre d'information tenue à Trois-Rivières sous le thème «Maîtriser l'avenir maintenant».

Selon lui, le milieu doit profiter de la construction prochaine d'un réseau à large bande dans le milieu scolaire pour sauter dans le train de l'inforoute.

Car pour ce récipiendaire d'un prix national dans le domaine, il est évident que la transmission de données sur les réseaux à large bande est devenue vitale pour les communications et pour l'exploitation de la plupart des organismes publics et des établissements d'enseignement au sein de la société du savoir actuelle, la demande de vitesse et de quantités d'informations à transférer étant de plus en plus grande.

Or, les coûts de location des services de télécommunications à large bande sont jugés très élevés et s'expliquent par le coût d'exploitation et la topologie des réseaux commerciaux, d'où l'avantage de construire son propre lien... et l'inquiétude des entreprises comme Cogeco Câble.

«Un réseau collectif pourrait permettre plusieurs avantages concurrentiels pour la région et pourrait rendre disponible une multitude d'applications comme, par exemple, le téléapprentissage, la télémédecine et le télétravail», soutient M. Proulx.

Quant à sa gestion, plusieurs façons

sont envisageables, de la création d'un organisme sans but lucratif à un appel d'offre public, en passant par la mise sur pied d'une coopérative.

«Mais lors de l'implantation d'un réseau privé de fibres optiques, il est important d'établir un partenariat avec d'autres organismes, histoire de réduire les coûts de construction», a-t-il tenu à indiquer.

Advenant le cas où les commissions scolaires réalisent le projet seul, celui-ci coûterait approximativement 7,9 millions de dollars. Mais en prenant l'hypothèse que la Technopole absorbe 50 % de cet investissement pour son projet, les commissions scolaires auraient à payer l'autre moitié.

Résultat? La mensualité pour chacun des 255 sites répertoriés serait de l'ordre de 442 \$, incluant Internet. «Et réaliser le projet en concertation représenterait des économies de 7,4 millions de dollars en capitaux propres, seulement pour le réseau de fibres optiques», peut-on lire dans l'étude en question.